

Le 14 mai 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi 14 mai 2018, à 19 h 30, à l'hôtel de ville.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

2. Constatation du quorum

Sont présents : madame la conseillère Sylvie René et messieurs les conseillers Jean Allard, René Doucet, Réjean Labarre, Jean-Claude Guévin et Mario Laplante formant quorum et sous la présidence de monsieur Jean-Guy Doucet, maire.

29 contribuables sont présents à cette séance.

**3. Adoption de l'ordre du jour
2018-05-01**

Il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue;
2. Constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 9 avril 2018;
5. Adoption des comptes payés et à payer;
6. Rapport des comités et des activités du mois;
7. Avis de motion et présentation du Règlement numéro 2018-06 ayant pour objet d'établir les conditions et les tarifs pour les branchements privés aux réseaux d'aqueduc et d'égout;
8. Avis de motion et présentation du Règlement numéro 2018-07 établissant une politique d'achat local;
9. Avis de motion – Adoption du projet de Règlement numéro 2018-08 ayant pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 2016-09 afin d'y insérer de nouveaux articles relatifs aux zones inondables;
10. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2017;
11. Déboursement d'une tranche d'un emprunt temporaire au montant de 2 311 300 \$ relatif au Règlement 2017-05 et autorisation de paiements;
12. Approbation de paiements – Réserve financière pour financer les dépenses liées à la culture et aux loisirs;
13. Adjudication de contrat – Asphaltage 2018;
14. Reddition de comptes 2017 en lien avec le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;
15. Demande à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) par Transport Richard Fleurent inc. pour l'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture (exploitation d'une sablière existante);
16. Acceptation – Offre de services professionnels de la firme Bélanger Sauvé avocats s.e.n.c.r.l.;
17. Travaux de branchement d'aqueduc et d'égout du 56, rue de l'Exposition;
18. Demande d'autorisation au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
19. Travaux de démolition de la dalle de béton de l'ancienne usine de la Commonwealth Plywood;
20. Modification de la date des séances ordinaires du conseil de juin et juillet 2018;
21. Période de questions;
22. Levée de l'assemblée.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 9 avril 2018
2018-05-02

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 avril 2018 a été remise à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 avril 2018, tel que rédigé.

5. Adoption des comptes payés et à payer
2018-05-03

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 30 avril 2018;

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour payer l'ensemble des dépenses présentées au membre du conseil au montant de 239 189,79 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu :

- D'approuver la liste des salaires jusqu'au 30 avril 2018 totalisant 59 335,75 \$;
- D'approuver la liste des dépenses du Centre Richard-Lebeau en date du 30 avril 2018 totalisant 20 569,23 \$;
- D'approuver les comptes payés en date du 30 avril 2018 au montant de 4 041,24 \$;
- D'approuver la liste des comptes à payer et des prélèvements bancaires au 30 avril 2018 totalisant 155 243,57 \$ et d'en autoriser le paiement par la secrétaire-trésorière, pour et au nom de la Municipalité.

6. Rapport des comités et des activités du mois

Les membres du conseil donnent rapport de leur comité et des activités depuis le dernier conseil.

7. Avis de motion et présentation du Règlement numéro 2018-06 ayant pour objet d'établir les conditions et les tarifs pour les branchements privés aux réseaux d'aqueduc et d'égout
2018-05-04

CONSIDÉRANT que l'adoption de tout règlement doit être précédée de la présentation d'un projet de règlement lors d'une séance du conseil, ainsi qu'un avis de motion donné lors de la même séance ou d'une séance distincte, le tout conformément à l'article 445 du Code Municipal du Québec.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Jean-Claude Guévin présente le projet de *Règlement numéro 2018-06 ayant pour objet d'établir les conditions et les tarifs pour les branchements privés aux réseaux d'aqueduc et d'égout* et donne un avis de motion à l'effet que ce projet de règlement sera adopté lors d'une séance subséquente du conseil.

Une copie de ce projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil et des copies sont disponibles pour toute personne intéressée.

8. Avis de motion et présentation du Règlement numéro 2018-07 établissant une politique d'achat local
2018-05-05

CONSIDÉRANT que l'adoption de tout règlement doit être précédée de la présentation d'un projet de règlement lors d'une séance du conseil, ainsi qu'un avis de motion donné lors de

la même séance ou d'une séance distincte, le tout conformément à l'article 445 du Code Municipal du Québec.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Jean Allard présente le projet de *Règlement numéro 2018-07 établissant une politique d'achat local* et donne un avis de motion à l'effet que ce projet de règlement sera adopté lors d'une séance subséquente du conseil.

Une copie de ce projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil et des copies sont disponibles pour toute personne intéressée.

**9. Avis de motion – Adoption du projet de Règlement numéro 2018-08 ayant pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 2016-09 afin d'y insérer de nouveaux articles relatifs aux zones inondables
2018-05-06**

Avis de motion est donné par la conseillère Sylvie René qu'il sera présenté et soumis pour adoption, lors de séances subséquentes du conseil, le *Règlement numéro 2018-08 ayant pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 2016-09 afin d'y insérer de nouveaux articles relatifs aux zones inondables*.

**10. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2017
2018-05-07**

CONSIDÉRANT que le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'année 2017 ont été présentés aux membres du conseil par madame Caroline Leduc, CPA, CGA, de la société de comptables Roy, Desrochers, Lambert s.e.n.c.r.l., le 8 mai 2018;

CONSIDÉRANT l'avis public affiché le 1^{er} mai 2018 à l'effet que seraient déposés le rapport du vérificateur et le rapport financier 2017 à la séance du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston, le 14 mai 2018, le tout conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT le dépôt, par le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, du rapport financier 2017 de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston incluant le rapport du vérificateur externe pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu :

- D'approuver le dépôt, par le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, du rapport financier 2017 et du rapport de l'auditeur externe de l'exercice 2017, le tout préparé conformément aux articles 966 et suivants du *Code municipal du Québec* et vérifié par Roy, Desrochers, Lambert s.e.n.c.r.l..

**11. Déboursement d'une tranche d'un emprunt temporaire au montant de 2 311 300 \$ relatif au Règlement 2017-05 et autorisation de paiements
2018-05-08**

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution 2017-10-04 la Municipalité a accepté de faire un emprunt temporaire ouvert au montant de 2 311 300 \$ et portant intérêt au taux variable de base moins 0.15 %, auprès de la Banque Nationale du Canada, pour défrayer les dépenses relatives au règlement numéro 2017-05;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit effectuer un versement au montant 26 246,76 \$, taxes incluses, à Sintra inc., pour les travaux de réfection des rues Saint-Jean-Baptiste, Lauzière, Fleury et des Forges, le tout conformément à la recommandation de la firme d'ingénieur WSP inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu :

- D'autoriser le déboursement de la somme de 26 246,76 \$, à même l'emprunt temporaire de 2 311 300 \$ relativement au règlement 2017-05 afin d'effectuer le paiement des travaux effectués;
- D'autoriser le paiement de la somme de 26 246,76 \$, taxes incluses, à Sintra inc., conformément à la recommandation du 24 avril 2018 de la firme d'ingénieur WSP inc.

12. Approbation de paiements – Réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs
2018-05-09

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 2018-03 décrétant une réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs*;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif aux loisirs et à la culture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- D'approuver et autoriser, conformément au *Règlement numéro 2018-03*, le paiement, à même la réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs, des sommes suivantes :

Organismes	Montants
Logiciels Sport-plus inc.	1 611,95 \$ (taxes incluses)
Les productions de l'Imprimerie	517,39 \$ (taxes incluses)
Croco Promo	750,21 \$ (taxes incluses)
Royal pyrotechnies	5 000,00 \$ (taxes incluses)
Bibliothèque Lucille-M.-Desmarais	250,00 \$
Maison de jeunes l'Eau-Vent	200,00 \$
Julie Plante	145,00 \$
Club de croquet	2 328,45 \$

13. Adjudication de contrat – Asphaltage 2018
2018-05-10

Reporté.

14. Reddition de comptes 2017 en lien avec le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
2018-05-11

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 165 583 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- Que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**15. Demande à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) par Transport Richard Fleurent inc. pour l'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture (exploitation d'une sablière existante)
2018-05-12**

CONSIDÉRANT la demande de Transport Richard Fleurent inc. pour utiliser à une fin autre que l'agriculture, soit pour l'exploitation d'une sablière existante, le lot 5 231 811 du cadastre du Québec, contenant en superficie environ 0,81 hectares;

CONSIDÉRANT que le terrain visé est une sablière existante qui a été exploitée pendant plusieurs années;

CONSIDÉRANT que cette demande n'aura aucune conséquence sur les activités agricoles existantes ainsi que sur le développement de ces dernières;

CONSIDÉRANT que cette demande n'aura aucun impact sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT qu'il n'y aura aucune conséquence sur les possibilités d'utilisation agricoles des lots avoisinants;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu :

- QUE le conseil municipal recommande la demande d'autorisation à la CPTAQ afin que Transport Richard Fleurent inc. puisse utiliser à une fin autre que l'agriculture, soit pour l'exploitation d'une sablière existante, le lot 5 231 811 du cadastre du Québec, contenant en superficie environ 0,81 hectares.

**16. Acceptation – Offre de services professionnels de la firme Bélanger Sauvé avocats s.e.n.c.r.l.
2018-05-13**

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels soumise par Bélanger Sauvé, avocats s.e.n.c.r.l., le 27 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu :

- D'adhérer au service de consultation expresse pour l'année 2018 pour un tarif annuel de 750 \$, taxes en sus, et de retenir en conséquence les services de Bélanger Sauvé, avocats s.e.n.c.r.l. conformément à la lettre du 27 avril 2018.

**17. Travaux de branchement d'aqueduc et d'égout du 56, rue de l'Exposition
2018-05-14**

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle résidence est en construction au 56, rue de l'Exposition dans la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston;

CONSIDÉRANT que ses propriétaires désirent obtenir les services d'aqueduc et d'égout de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que les coûts de ces branchements sont estimés à 25 600\$;

CONSIDÉRANT que les propriétaires du 56, rue de l'Exposition sont d'accord pour assumer l'ensemble des travaux de branchement des services municipaux, à l'exception de l'asphaltage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- D'autoriser une dépense, à même le fond général de la Municipalité, de 25 600 \$, plus taxes, pour le branchement du 56, rue de l'Exposition aux réseaux d'aqueduc et d'égout de la Municipalité;
- Que les travaux soient exécutés par le Service des travaux publics;
- Que les coûts des travaux, à l'exception de l'asphaltage, soient facturés aux propriétaires du 56, rue de l'Exposition sur une période de 10 ans, en raison d'un dixième du total des coûts des travaux payable annuellement, jusqu'au paiement complet.

**18. Demande d'autorisation au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
2018-05-15**

CONSIDÉRANT que le défilé de la Fête Nationale du Québec dans la soirée du 24 juin prochain doit utiliser certaines rues de la municipalité, ainsi qu'une partie de la rue de l'Exposition et une partie du rang 9 qui est sous la juridiction du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu :

- D'autoriser l'utilisation des rues de la municipalité pour le passage du défilé de la Fête Nationale du Québec, le 24 juin prochain;
- De demander l'autorisation auprès du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour le passage du défilé de la Fête Nationale du Québec, le 24 juin prochain sur la rue de l'Exposition et une partie du rang 9;
- Qu'une confirmation de couverture en assurance responsabilité, sera demandée auprès de la compagnie d'assurance, pour la période du 14, 15 et 16 juin 2018, à l'occasion du ROCK'N BALL et du 23 et 24 juin 2018, à l'occasion de la Fête Nationale du Québec;
- Que le directeur général coordonne le tout afin de donner effet à la présente résolution.

**19. Travaux de démolition de la dalle de béton de l'ancienne usine de la Commonwealth Plywood
2018-05-16**

Reporté.

**20. Modification de la date des séances ordinaires du conseil de juin et juillet 2018
2018-05-17**

CONSIDÉRANT que le conseil désire déplacer les séances ordinaires du conseil de juin et juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- De déplacer les séances ordinaires du conseil suivantes :
 - La séance du 11 juin 2018 sera avancée au 4 juin 2018 à 19 h 30;
 - La séance du 9 juillet 2018 sera reportée au 16 juillet 2018 à 19 h 30;
- QU'un avis public soit publié par le directeur général, conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec;

- QUE le lieu de ces séances ordinaires du conseil municipal sera à la salle municipale au 444, rue de l'Exposition à Saint-Léonard-d'Aston.

21. Période de questions

Début : 20 h 15

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

Fin : 20 h 35

**22. Levée de l'assemblée
2018-05-18**

Il est proposé par le conseiller le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu de lever la séance à 20 h 35.

Jean-Guy Doucet, maire

Donald Nicole, directeur général